



31590 Bonrepos-Riquet
Tél : 05.61.35.68.90 Fax : 05.61.74.93.53

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2022**

L'an deux mille vingt et un, le quatre avril à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal de Bonrepos-Riquet, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni en mairies, sous la présidence de Monsieur Philippe SEILLES, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie BOULAY, Marie-Christine ROYER, Messieurs Gilles BERTHELOMEAU, Gérard BRACCO, Guy CAPITOU, André PANTALACCI, José RODRIGUEZ, Philippe SEILLES, David VELA

Était absent : Monsieur Orian ESCOT BOCANEGRA

Secrétaire de séance : Madame Laurence POUX

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu des séances du 07 et du 21 février 2022
- Délibération n°1 : Vote des comptes administratifs 2021
- Délibération n°2 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Délibération n°3 : Vote des taux d'imposition 2022
- Délibération n°4 : Vote des budgets primitifs 2022
- Délibération n°5 : Demande d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'itinéraire GR46 « Conques-Toulouse »

A la demande de Philippe SEILLES, Maire, il est ajouté à l'ordre du jour le point suivant avec accord des présents :

- Délibération n°6 : Vote des comptes de gestion 2021

Approbation du compte rendu de la séance du 07 février 2022

Le vote du compte rendu de la séance du 07 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2022

Le vote du compte rendu de la séance du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Vote des comptes administratifs 2021

Monsieur le Maire expose les comptes administratifs mairie et château.
Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont identiques.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021-MAIRIE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		1 363 295.39		78 196.22		1 441 491.61
Opérations de l'exercice	85 072.29	11 259.82	158 180.03	162 592.91	243 252.32	173 852.73
Totaux	85 072.29	1 374 555.21	158 180.03	240 789.13	243 252.32	1 615 344.34
Résultat de clôture		1 289 482.92		82 609.10		1 206 873.82
Restes à réaliser	34 360.00	36 768.82				2 408.82
Totaux		2 408.82				2 408.82
Résultat définitif		1 291 891.74		82 609.10		1 374 500.84

COMPTE ADMINISTRATIF 2021-CHATEAU

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	159 449.09		80 925.00		240 374.09	
Opérations de l'exercice	1 907 093.15	1 206 404.28	110 485.93	82 765.44	2 017 579.08	1 289 169.72
Totaux	2 066 542.24	1 206 404.28	191 410.93	82 765.44	2 257 953.17	1 289 169.72
Résultat de clôture	860 137.96		108 645.49		968 783.45	
Restes à	1 287 123.58	797 061.92			1 287 123.58	797 061.92

réaliser						
Totaux	490 061.66				490 061.66	
Résultat définitif	1 350 199.62		108 645.49		1 458 845.11	

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal communal
- APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Château.

Délibération n°2 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M 14,
Vu le compte administratif et le compte de gestion 2021,

Il convient de voter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 28 septembre 2021 approuvant la suppression du budget annexe « château » et son intégration dans le budget principal de la commune.

Il a été accepté que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Budget principal :

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif du budget principal communal fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 4 412.88 € - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 412.88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78196.22 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	82 609.10 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	1 289 482.92 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 2 408.82 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 82 609.10 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	82 609.10 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Budget annexe :

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe château, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif du budget annexe, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :0.00 € - un déficit de fonctionnement de : - 27 720.49 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 27 720.49 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-80 925.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	-108 645.49 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement €	- 860 137.96
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) €	- 490 061.66
Besoin de financement F AFFECTATION = C =G+H	=D+E - 1 350 199.62 €
0.00 €	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	-108 645.49 €

Compte tenu de la suppression du budget annexe « château » et son intégration dans le budget principal de la commune par délibération en date du 28 septembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget principal, comme suit :

Report en fonctionnement budget communal Excédent	82 609.10 €
Report en fonctionnement budget annexe château Déficit	-108 645.49 €
Soit	
DEFICIT REPORTE D 002	-23 036.39 €

Délibération n°3 : Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la

taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- d'augmenter comme suit les taux en 2022

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31.25	32.25
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	52.80	54.49

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32.25 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 54.49 %

Délibération n°4 : Vote du budget 2022

Considérant la délibération en date du 28 septembre 2021 approuvant la suppression du budget annexe « château » et son intégration dans le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget ci-après proposé pour 2022.

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention des associations :

SVDBR (Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet), DCBR (Découverte Création Bonrepos-Riquet), du Comité des fêtes de Bonrepos-Riquet, de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), de la Fédération Nationale des Anciens Combattants-Prisonniers de Guerre, de Caminarem, de l'ADLFA31, de l'AFC, du collège Jean Gay de Verfeil, de l'association de Basket de Verfeil, de l'association socio-culturelle La Belugo de Verfeil, de l'école nationale supérieure de l'architecture de Toulouse.

Il rappelle les subventions accordées au précédent conseil municipal :

- Association Caminarem : subvention de 100 euros
- Association de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) : subvention de 100 euros
- Fédération Nationale des Anciens Combattants-Prisonniers de Guerre : subvention de 100 euros
- Association DCBR : subvention de 500 €
- Association SVDBR : subvention de 4 000 €

BUDGET MAIRIE 2022	
<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	127 625.00
Charges de personnel	64 500.00

Autres Charges gestion courante	62 850.00
Charges financières	3 483.62
Opérations ordre transfert entre sections	6 891.98
TOTAL	265 350.60
RESULTAT REPORTE	26 036.39
TOTAL	291 386.99

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Produits des services	28 000.00
Impôts et taxes	116 350.00
Dotations et participations	47 000.00
Autres produits gestion courante	78 536.99
Produits exceptionnels	21 500.00
TOTAL	291 386.99

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montants (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	1 000.00
Subventions équipement versées	5 500.00
Immobilisations corporelles	20 960.00
Total opérations d'équipement	1 704 340.11
Emprunts et dettes assimilées	10 463.70
Opérations patrimoniales	128 498.93
TOTAL	1 870 762.74

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montants (en euros)</i>
Subventions d'investissement	75 139.34
Emprunts et dettes assimilées	399 200.00
Dotations fonds divers réservés	60 000.00
Autre subvention invest. non transf.	771 687.53
Opérations ordre transfert entre sections	6 891.98
Opérations patrimoniales	128 498.93
Solde d'exécution positif reporté	429 344.96
TOTAL	1 870 762.74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le budget principal communal primitif 2021 ;
- Mme BOULAY ne prend pas part au vote ; A l'unanimité, autorise l'inscription au budget d'une subvention de 1 000€ pour l'Association SVDBR (Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet)
- M. PANTALACCI ne prend pas part au vote ; A l'unanimité, autorise l'inscription au budget d'une subvention de 500 € pour l'association Découverte Création Bonrepos-Riquet
- A l'unanimité, autorise l'inscription au budget d'une subvention de 100 euros pour l'Association Caminarem
- A l'unanimité, autorise l'inscription au budget d'une subvention de 100 euros pour l'association de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)
- A l'unanimité, autorise l'inscription au budget d'une subvention de 100 euros pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants-Prisonniers de Guerre
- A l'unanimité, autorise l'inscription au budget d'une subvention de 350 euros pour l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Délibération n°5 : Demande d'inscription a Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire GR®46 « Conques-Toulouse »

Par délibération du 21/02/2022, le Conseil municipal a décidé de la création de l'itinéraire de randonnée non motorisée dénommé GR®46 « Conques-Toulouse ».

Les services du Département ont réalisé l'analyse technique, juridique et environnementale de l'itinéraire GR®46 « Conques-Toulouse ».

Cet itinéraire emprunte les voies et chemins tels qu'ils sont décrits dans le tableau et la carte ci-annexés.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération a pour objectif que le Conseil municipal se prononce sur le tracé précis et définitif de l'itinéraire pour lequel il convient de demander au Conseil départemental de la Haute-Garonne son inscription au PDIPR.

L'inscription au PDIPR des chemins ruraux domaine privé de la commune, implique que ceux-ci ne pourront être ni aliénés ni supprimés sans que la commune n'ait au préalable proposé au Département

un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté. Cette obligation s'impose également aux parcelles communales traversées.

Vu la délibération en date du 21 février 2022 décidant de la saisine du Département en vue de l'inscription au PDIPR de l'itinéraire dénommé GR@46 « Conques-Toulouse ».

Vu l'Article L.361-1 du Code de l'environnement,

Considérant l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Arrête** le tracé définitif de l'itinéraire GR@46 « Conques-Toulouse » tel que décrit dans le tableau et la carte annexée ;
- **Autorise** l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires à l'itinéraire ;
- **Demande** au Conseil départemental de la Haute-Garonne son (leur) inscription au PDIPR ;
- **S'engage** à ne pas aliéner ou supprimer les chemins ruraux, inscrits au PDIPR, sauf à proposer au Département de la Haute-Garonne un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté ;
- **Autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Délibération n°6 : Vote des comptes de gestions 2021

Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont identiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 23 mars 2021,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021 du budget principal communal et du budget annexe Château,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECLARE** que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal communal pour l'exercice 2021 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe château pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur

QUESTIONS DIVERSES

Camp Scout : Mme Sylvie Boulay indique que l'association SVDBR poursuit les échanges au sujet du camp scout de rénovation. Groupe de 7 adolescents de 17-18 ans, la dernière semaine de juillet, encadrement par le SVDBR. La mairie a donné préalablement l'autorisation de ce camp avec nuitées campées et doit finaliser avec le SVDBR et les Scouts de France les travaux à réaliser.

Formation gestes 1^{er} secours : La mairie a proposé à la C3G l'organisation mutualisée d'une formation aux gestes de 1^{er} secours pour les élus. Mme Anton en charge des formations serait favorable ; la demande doit être validée par la DGS et les élus. Elle doit nous faire un retour sur la faisabilité de cette intervention.

Location Orangerie : l'association SVDBR a sollicité la mairie pour la location de l'orangerie le 18 décembre pour l'organisation d'un concert. Afin d'établir une convention, le montant de la location doit être fixé. Il convient à minima de chiffrer les charges de fonctionnement du bâtiment. Le coût de l'électricité, du chauffage et de l'entretien des locaux... sera étudié par les élus et le secrétariat. Il est convenu également que le conseil municipal établira lors d'un prochain conseil municipal l'usage de l'orangerie (soirées privées avec prestataire de surveillance) et fixera le coût de la location avec en appui l'estimation des coûts de fonctionnement et l'étude économique TED Conseil.

Projet extension mairie et accessibilité

Pour rappel :

- La mairie a sollicité le CAUE pour un projet d'aménagement de l'espace urbain (salle des fêtes, rénovation mairie, aménagements extérieurs, accueil et circulation des visiteurs...). Une note d'enjeux a été remise aux élus.
- La commission travaux a établi une liste de besoins pour la rénovation de la mairie et la mise en accessibilité avec un projet de rénovation.
- A la demande de la mairie, M. Guy Maronèse, architecte et riquetois, a travaillé à titre gracieux sur un avant-projet.
- M. Orian Escot Bocanegra avec l'accord du conseil municipal a également sollicité un autre cabinet d'architecture à titre gracieux pour l'établissement d'un deuxième avant-projet.

Les projets seront présentés par Monsieur le Maire à Mme Brou Poirier, architecte des bâtiments de France.

Il a été convenu que suite à cet entretien avec Mme Brou Poirier, la commission travaux se réunira et fera un compte rendu aux élus lors d'un prochain conseil municipal.

Conseil d'écoles de Gragnague : Compte rendu par M. José Rodriguez.

- Levée du protocole Covid19, gestes barrières toujours présents. Port du masque sous la responsabilité des parents.
- Année scolaire 2022-2023 : ouverture d'une 15^{ème} classe, salle de la bibliothèque actuelle.
- Arrivée de 2 nouveaux enseignants (dont 1 en remplacement d'un départ à la retraite) et une nouvelle directrice ALAE.
- Projet nouvelle école : Projet retardé suite à la révision du PLU, probable ouverture en 2024 ou 2025.
- Incivilité : La mairie de Gragnague a fait appel à un policier municipal de Garidech pour gérer le parking et la circulation aux abords des écoles.

Marché Travaux de la Glacière : Présélection des 2 premiers candidats avec entretien et demande de nouvelles propositions tarifaires. Suite au rapport d'analyse, établi par M. Blohorn, architecte, la commission d'appel d'offres se réunira prochainement pour le choix des entreprises (+ travaux complémentaires Orangerie). Un conseil municipal aura lieu en suivant.

Contrat Mme Gasc, agent social :

Il s'agit d'un emploi mutualisé avec les communes de Verfeil, Gauré, Saint Marcel Paulel et Lavalette pour la visite des personnes âgées ou isolées. Le contrat de Mme Gasc arrivant à échéance, les communes souhaitent peut-être confier ce poste à une entreprise privée. Une étude est en cours.

Monplaisir :

En accord avec le règlement du lotissement, les permis de construire accordés ne doivent pas dépasser le niveau de la route de l'orangerie.

Suite aux échanges lors des derniers conseils municipaux et à la problématique des altimétries des nouvelles constructions du lotissement, les élus décident que la tolérance sera de 2 cm / niveau selon la réglementation.

Pool routier :

Travaux prévus courant 2022 pour la réfection partielle de la route de l'Hermitage et goudronnage du passage de Fonséranes (le déplacement du poteau électrique n'est pas possible, il servira donc de chicane). Le passage de Fonséranes devra être rajouté au tableau des voies communales.

Assemblée Générales – Acteur canal du midi : M. Gilles Berthelomeau indique aux élus la tenue de l'Assemblée Générale de l'association Acteur Canal du Midi, le samedi 09 avril. Prêt du château par la mairie pour la réunion et le repas et visite du domaine par le SVDBR.

Travaux sondeurs et géophysiciens : Le partenariat avec les écoles se poursuit. M. Gilles Berthelomeau transmet une demande des étudiants pour loger à la salle des fêtes ou camper dans le parc afin d'éviter des aller-retours. Le conseil municipal ne peut répondre favorablement. La salle des fêtes n'est pas disponible (Ateliers DCBR : cuisine, couture, espagnol, anglais). Pour des raisons de sécurité, d'encadrement et d'équipements, il n'est pas autorisé de camper dans le parc.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

La séance est levée à 23h15

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BERTHELOMEAU Gilles	BOULAY Sylvie	BRACCO Gérard	CAPITOUL Guy	ESCOT BOCANEGRA Orian
PANTALACCI André	RODRIGUEZ José	ROYER Marie-Christine	SEILLES Philippe	VELA David